

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

CM2018/09/28/08 : APPROBATION DU PRINCIPE DE REOUVERTURE DE LA VIEILLE MER

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Michel ADAM, Manuel AESCHLIMANN, Sylvie ALTMAN, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Christiane BARODY-WEISS, Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 09h45), Jean-Didier BERTHAULT, Florence BERTHOUT, Patrick BLOCHE (à partir de 9h55), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON (jusqu'à 10h00), Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h10), Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h50), Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Léa FILOCHE (jusqu'à 10h05), Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL (jusqu'à 10h35), Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Didier GONZALES (jusqu'à 10h25), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (à partir de 10h00), Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h00), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 10h30), Anne HIDALGO (jusqu'à 10h00), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE à partir de 10h30, Christine LAVARDE, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN (jusqu'à 11h10), Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h00), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE (jusqu'à 11h00), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 10h15), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, Marinette BACHE par Sylvine THOMASSIN, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jean-Pierre BARNAUD par Bernard GAUDUCHEAU, Françoise BAUD par Sylvie ALTMAN, Patrick BEAUDOUIN par Geoffroy BOULARD, Jacques-Alain BENISTI par Philippe GOUJON, Sylvain BERRIOS par Manuel AESCHLIMANN (à partir de 09h45), Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Patrick BRAOUEZEC par Pascal BEAUDET, Daniel BREUILLER par Yves CONTASSOT, Galla BRIDIER par Joëlle MOREL, Ian BROSSAT par Daniele PRÉMEL, Colombe BROSSEL par Corinne VALLS, Christian CAMBON par Jean-Paul FAURE-SOULET (à partir de 10h00), Laurent CATHALA par Luc CARVOUNAS, Régis CHARBONNIER par Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU par Patrice CALMEJANE (à partir de 11h10), Gérard COSME par Bertrand KERN, Marie-Pierre

DE LA GONTRIE par Zacharia BEN AMAR, Grégoire DE LA RONCIERE par Gauthier MOUGIN, Christian DEMUYNCK par Denis CAHENZLI, Tony DI MARTINO par François DAGNAUD (à partir de 10h50), Patrick DONATH par Toni DI MARTINO, Julien DUMAINE par Jean-Didier BERTHAUT, Corentin DUPREY par Michel FOURCADE, Christian DUPUY par Daniel-Georges COURTOIS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Léa FILOCHE par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h05, Jacques GAUTIER par Michel ADAM, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Jean-Baptiste DE FROMENT (à partir de 10h35), Didier GONZALES par Nathalie FANFANT (à partir de 10h25), Nicole GOUETA par Jean-Paul BOLUFER, Emmanuel GRÉGOIRE par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME par Patrick DOUET (à partir de 11h00), Eric HELARD par Eric AZIERE (à partir de 11h00), Michel HERBILLON par Valérie MAYER-BLIMONT (à partir de 10h30), Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE (à partir de 10h00), Christine JANODET par Jérôme GLEIZES, Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Sylvie SIMON-DECK, Philippe JUVIN par Patrick OLLIER, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h30), Jean-Yves LE BOUILLONNEC par Olivier KLEIN, Catherine LECUYER par Yves THOREAU, Xavier LEMOINE par Virginie MICHEL-PAULSEN, Marie-Pierre LIMOGE par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLEC'H (à partir de 11h00), Pierre-Yves MARTIN par Richard DELL'AGNOLA (à partir de 11h10), Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Virginie MICHEL-PAULSEN par Xavier LEMOINE, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES par Christophe NAJDOVSKI, Georges MOTHRON par Yves REVILLON (à partir de 10h50), Gilles POUX par Patricia TORDJMAN, Yves REVILLON par Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), André SANTINI par Ivan ITZKOVITCH (à partir 10h30), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Didier BERGER, Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Azzedine TAÏBI par Didier GUILLAUME, Georges URLACHER par Florence BERTHOUT, Sophie VALLY par François ASENSI, François VAUGLIN par Patrick BLOCHE (à partir de 10h15).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Jacques BAUDRIER, Sébastien BENETEAU, Eric BERDOATI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Frédérique CALANDRA, Raymond CHARRESSON, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Vincent FRANCHI, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, Jean-Jacques GUILLET, François HAAB, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE, Nathalie LALLIER, Jean-François LAMOUR, Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Jacques JP MARTIN, Thierry MEIGNEN, Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Laurent RUSSIER, Jean-Yves SENANT, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET, Martine VALLETON, Laurent VASTEL et Jean-Marie VILAIN.

La Vieille Mer est une petite rivière urbaine formée naturellement mais « modifiée et consolidée par l'homme ». Elle prend sa source à Dugny, passe dans le Parc départemental de la Courneuve et s'écoule sur 6 km vers Saint-Denis où elle se jette dans la Seine au niveau du canal Saint-Denis. La Vieille Mer constitue l'exutoire des quatre principaux cours d'eau qui drainent le territoire de la Plaine de France, zone autrefois marécageuse qui s'étend au nord-est de la Seine-Saint-Denis et à l'est du Val-d'Oise : le Croult, le Petit Rosne, La Morée, et son affluent le Sausset.

Progressivement busée et transformée en égout, la Vieille Mer est aujourd'hui enterrée sur 95% de son linéaire et est devenu un réseau d'eau pluviale propriété du SIAAP et gérée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Ce « collecteur eau pluviale » Vieille Mer, identifié dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie 2016-2021, est par temps sec, sans eau. En revanche, par temps de pluie, il offre une capacité d'évacuation des eaux pluviales indispensable

aujourd'hui pour délester un important ouvrage d'assainissement, le « Garges-Epinay », et ainsi éviter sa saturation.

Le SDAGE Seine Normandie, qui reconnaît à ce collecteur la qualité de masse d'eau puisqu'il a pour origine un cours d'eau, affiche un objectif de qualité pour la Vieille Mer prenant en compte son caractère dégradé et la pression urbaine à laquelle il est soumis en fixant à 2027 l'atteinte du bon potentiel (masse d'eau FRHR157B). Cette échéance qui semble éloignée constitue en réalité un véritable défi qu'il est nécessaire de relever.

A l'occasion des travaux d'élaboration du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer une nouvelle impulsion aux projets de renaturation des cours d'eau de valorisation paysagère et sociale a été donnée et la volonté des acteurs converge pour faire émerger aujourd'hui un projet global et commun visant à reconquérir le milieu aquatique sur un linéaire important. En parallèle le projet d'extension de la station d'épuration de Bonneuil en France et la création d'une canalisation de transfert visant à rejeter les effluents en Seine est une nouvelle composante locale à prendre en considération dans ce projet de territoire permettant d'aborder l'ensemble du cycle de l'eau.

A la lumière de ces éléments, l'opportunité de relancer le projet global comprenant la réouverture de la Vieille Mer (projet travaillé initialement par le Département de Seine-Saint-Denis) en développant les aspects de biodiversité et d'adaptation au changement climatique est renforcée.

Les objectifs principaux du projet pourraient être les suivants :

- **Unité 1 : La renaturation de la Morée en amont immédiat de sa confluence avec la Vieille Mer**

Cette unité viserait à renaturer la Morée, dont le lit est bétonné au droit de la station d'épuration de Bonneuil en France, en replaçant si possible le cours d'eau dans son lit d'origine, au travers de zones humides existantes en limite de Dugny.

- **Unité 2 : La réouverture de la Vieille Mer au niveau du parc Georges Valbon**

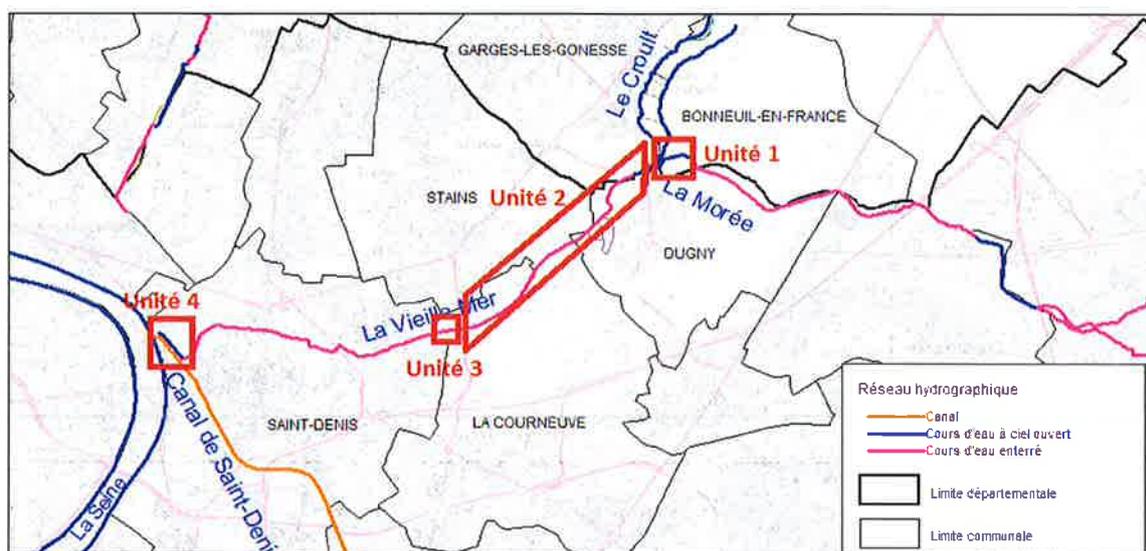
Cette unité viserait à restaurer la continuité hydraulique entre la Morée et la Vieille Mer et à recréer un lit mineur de plus de 3 km de long au sein du parc Georges Valbon afin de rétablir une dynamique naturelle de cours d'eau (biodiversité, étiage/crues...) tout en maîtrisant les inondations et en valorisant la rivière auprès du public.

- **Unité 3 : La réouverture de la Vieille Mer dans le quartier Floréal/Courtille à St Denis**

Cette unité vise à rouvrir le cours d'eau et à accroître la présence de la nature et de la biodiversité dans un tissu urbain très minéral, créant ainsi un lien avec le parc de la Courneuve et la promenade Vieille Mer.

- **Unité 4 : La valorisation de l'embouchure de la Vieille Mer avec la Seine**

Cette unité, présentant des contraintes hydrauliques fortes, n'est actuellement pas mise en valeur. Les aménagements permettront de valoriser ce site à ciel ouvert d'un point environnemental et social.



Cet ambitieux projet nécessitant de repenser les principes d'assainissement locaux et de réinterroger la définition de la masse d'eau correspondant à la Vieille Mer, il est important que l'ensemble des acteurs concernés affirment leur soutien à ce projet.

La réouverture de la Vieille Mer s'inscrivant dans les objectifs des compétences GEMAPI et Valorisation du patrimoine naturel et paysager, et la métropole du Grand Paris ayant déjà manifesté son intérêt pour le bassin amont de la Vieille Mer en soutenant le projet d'aménagement du Vallon du Sausset (FIM 2017),

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la directive cadre 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, préfet de la région Ile-de-France portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine Normandie 2016-2021,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 relative à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » de la métropole du Grand Paris

Vu la délibération CM2017/08/12/12 relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

Vu l'arrêté n°14362 du 11/10/2017 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Croult Enghien Vieille Mer,

Vu la délibération 15 novembre 2016 de la CLE Croult Enghien Vieille Mer approuvant la stratégie du SAGE,

Considérant les compétences de la Métropole en matière de GEMAPI et de valorisation du patrimoine naturel et paysager,

Considérant la volonté de la métropole du Grand Paris de soutenir les actions qui participent à la protection ou à la restauration écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,

Considérant les enjeux de l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau et notamment ceux relatif à la qualité des cours d'eau,

Considérant la dynamique en place autour du sous bassin de la Vieille Mer, affluent de la Seine et traduite dans le projet de SAGE Croult Enghien Vieille Mer,

Considérant que les objectifs du projet proposé permettront en accompagnement de la restauration d'un cours d'eau d'apporter une valeur en matière de biodiversité, de paysage et d'attractivité des communes du territoire métropolitain,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le principe de projet global de réouverture de la Vieille Mer.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.